



AG2R LA MONDIALE

CULTURE BRANCHES

12 mars 2019

V° 01/03/2019

Sommaire

I- Etat des lieux des conventions d'assurance santé chez AG2R

II- Dispositifs existant antérieurement à la réforme

III- Retour sur le calendrier

IV- Quels impacts en terme de pilotage des régimes ?



I- Etats des lieux des branches assurées au sein d'AG2R LA MONDIALE

Les dispositifs couverts par AG2R LA MONDIALE en santé à fin 2018 :

- 50 régimes de Branche
- 146 formules distinctes (base et option)
- 400M€ de prestations versées par an
- 1 350 000 personnes protégées
- 87 300 entreprises couvertes



II - Les dispositifs existant antérieurement au « 100% SANTE »

Des dispositifs originaux qui anticipaient les mesures de cette réforme.

Quelques illustrations à suivre :

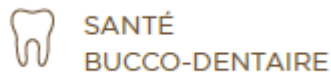
- Les actions de prévention en **Boulangerie**
- Le dispositif de prise en charge sur les prothèses dentaires de la **Propreté**
- Le déploiement du réseau de soins avec « RAC 0 » sur le **Travail Temporaire**

Avril 2019

Déploiement d'un programme de prévention destiné aux branches professionnelles « **Branchez-vous santé** »



II - Les actions de prévention en Boulangerie



CONSULTATION DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE
CHEZ UN CHIRURGIEN-DENTISTE PRISE EN CHARGE À 100 %
PAR LE CONTRAT D'ASSURANCE FRAIS DE SANTÉ

120 000 salariés sensibilisés
22 000 consultations
134 visites auprès de CFA



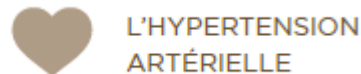
CAMPAGNE DE PRÉVENTION DU DIABÈTE

16 000 questionnaires réalisés
3 500 e coaching (risque modéré)
1 500 coaching (risque élevé)



CAMPAGNE DE PRÉVENTION À L'HYGIÈNE RESPIRATOIRE

120 000 livrets sensibilisation
37 000 questionnaires réalisés
97 visites en CFA



CAMPAGNE DE DETECTION DE L'HYPERTENSION
ARTÉRIELLE

18 000 entreprises participantes
30 000 salariés sensibilisés



II - Les actions de la Propreté en faveur de la santé bucco-dentaire

Les partenaires sociaux de la branche ont décidé la création d'un fonds social dédié dont la gestion est confiée à AG2R Réunica Prévoyance, alimenté par 2% des cotisations, dans le cadre du degré élevé de solidarité.

Ses objectifs :

- la prise en charge de prestations d'action sociale individuelles ou collectives ;
- le financement d'actions de prévention des risques professionnels dans le secteur ;
- la prise en charge de la part salariale de cotisation des apprentis dont le contrat est inférieur à 12 mois.

Concernant **la prise en charge d'actions sociales individuelles**, les partenaires sociaux se sont orientés vers :

- **la prise en charge des restes à charge sur les prothèses dentaires**
- Depuis le 1er janvier 2017, AG2R Réunica Prévoyance rembourse aux salariés systématiquement les restes à charge supérieurs à 10 € et dans la limite de 1 200 € suite à la pose d'une prothèse dentaire.
- Le salarié n'a pas besoin de solliciter AG2R Réunica Prévoyance pour obtenir ce remboursement, il intervient automatiquement sans aucune démarche administrative à effectuer.

Au titre de 2017 :

- 238 K€ pris en charge
- Au profit de 1274 bénéficiaires



II – L'action du Travail Temporaire sur l'optique

Les partenaires sociaux de la branche ont décidé la mise en place au 1^{er} janvier 2017 **d'une garantie sans reste à charge** pour l'assuré dans le cadre du réseau de soins ITELIS sur les garanties en optique.

Ses objectifs :

- améliorer l'usage des garanties auprès de la population couverte
- lutter contre le renoncement aux soins en optique pour les assurés ne pouvant pas supporter financièrement un reste à charge.
- garantir un niveau de qualité des équipements dans le cadre de l'usage du réseau de soins.

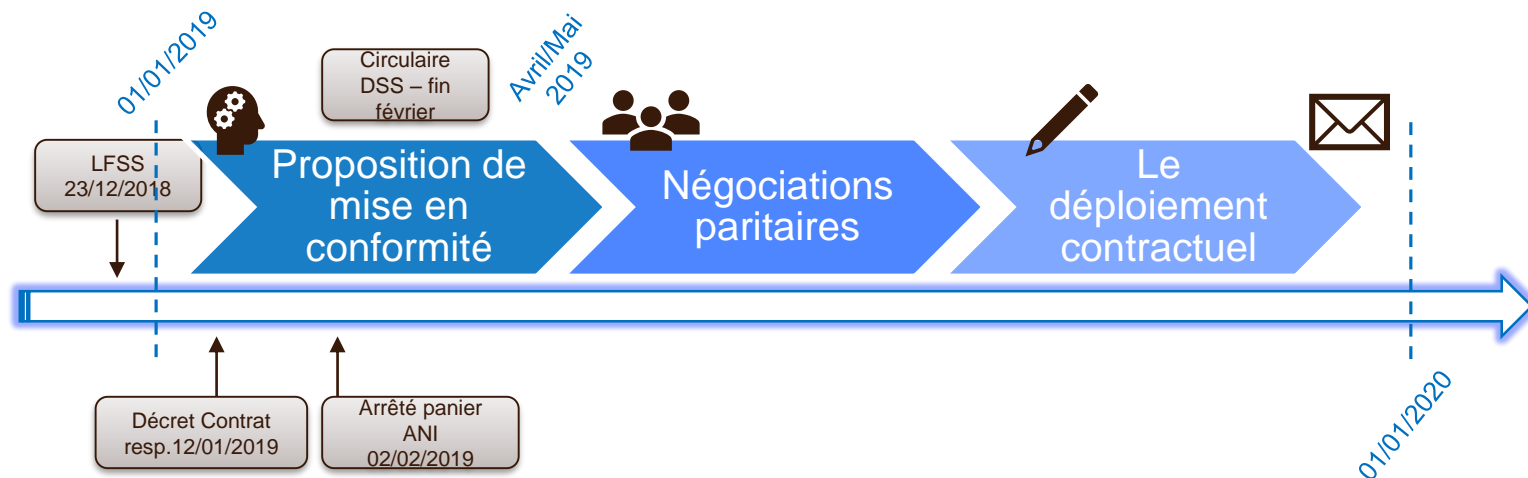
Quelques chiffres de 2018 :

- Taux de couverture moyen de la dépense dans le réseau : 77%
- Taux de couverture moyen de la dépense en dehors du réseau : 46%



III - La réforme : un calendrier de mise en œuvre contraint

Entre l'étude de mise en conformité de l'ensemble des régimes et la phase de déploiement opérationnel des dispositifs , le temps de négociations sera fortement contraint pour permettre une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.









La phase de déploiement inclut :

- La rédaction des avenants aux contrats et la diffusion aux entreprises adhérentes de cet avenant
- La rédaction des notices d'information à destination des assurés.
- Le paramétrage dans les systèmes de gestion des nouvelles garanties



IV - La réforme : Quel impact sur la pilotage des régimes ?

Quelques facteurs qui viendront influencer les niveaux de consommation des garanties impactées par cette réforme :

	Impacts à la hausse	Impacts à la baisse	2020	2021	2022
	Panier 100% santé : fréquence Baisse de la BRSS ** sur le panier libre Nouvelles prestations (appareillage, ...)	Plafond des montures à 100€ PLV * sur la classe A (100% santé)			
	Panier 100% santé : fréquence Hausse de la BRSS **, si garantie en BRSS **	Limitation à 1 équipement par oreille / 4 ans Hausse la BRSS **, si garantie en euros			
	Panier 100% santé : fréquence Hausse des BRSS **	Prix limite de facturation (100% santé et maîtrisé)			

* PLV : prix limite de vente

** BRSS : base de remboursement
de la Sécurité Sociale

Un pilotage dans la durée de l'impact de cette réforme :

- Un déploiement de la réforme sur plusieurs exercices,
- Un taux d'usage du 100% santé qui va naturellement monter en charge progressivement,
- Des mécanismes de lissage des résultats, type réserves, qui pourront faire face à cette montée en charge du volume de prestations.



Merci

